

## FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

### POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

#### Formalités à accomplir :

- 1- DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU) ;
- 2- CARTE PROFESSIONNELLE DE COMMERÇANT (CPC) ;
- 3- NOTIFICATION EMPLOYEUR (CNSS).

#### LISTE UNIQUE DES PIÈCES REQUISES A FOURNIR AU CEFORE POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- 1 photocopie de la pièce d'identité ou du passeport du promoteur ;
- 1 photocopie du registre du commerce et du crédit mobilier du Promoteur ;
- L'un des documents au nom du créateur d'entreprise :  
1 Contrat de bail à usage commercial enregistré, un titre foncier, un Permis Urbain d'Habiter, une attestation d'attribution de parcelle, une facture d'eau ou d'électricité;
- 2 photos d'identité du promoteur ;
- 1 formulaire de demande de la carte professionnelle de commerçant à payer sur place à la MEBF au cout de 500 F CFA ;
- 1 fiche de localisation visée par le service des impôts dont relève l'entreprise

1. *Lors de l'accomplissement de vos formalités, il vous sera demandé des Informations relatives au chiffre d'affaires prévisionnel annuel, au nom commercial, à l'activité commerciale, à l'adresse complète (téléphone, boîte postale), à la date de début d'activité le nombre d'employés prévu afin de faciliter l'enregistrement et le traitement de votre dossier*
2. *Pour les étrangers, il convient d'adresser une demande d'autorisation d'exercer le commerce au Ministre en charge du commerce : Cette demande comporte les éléments suivants : Une demande timbrée à 1 000 F, un casier judiciaire de moins de trois mois, un certificat de résidence de l'année en cours, le passeport légalisé ou un document d'identité, une fiche de renseignement coûtant 1210 F CFA et timbrée à 10 000 F CFA. Le dépôt se fait au niveau de la Direction du Centre de Guichets Uniques.*
3. *La Maison de l'Entreprise vous offre gratuitement deux formations : une formation sur la création d'entreprise et une formation sur le management de la nouvelle entreprise. Par ailleurs elle vous donne des facilités d'ouverture de comptes bancaires dans ces locaux.*

**Frais d'accomplissement des formalités de création d'entreprise: 27 500 FCFA**

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : 14/03/2013